



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF  
DE LA RÉGIE DES EAUX  
DU SIAEPAVID

# Rapport sur la Qualité et le Prix du Service d'assainissement non collectif

SIAEPAVID - VALLÉE DE L'ISLE  
RÉGIE

EXERCICE 2021

# CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau **intercommunal**

Nom de la collectivité : Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement des Vallées de l'Isle et de la Dronne

Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif : **ISLE**

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Mixte**

Compétences liée au service :

- **Contrôle des installations**

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.)

**Abzac, Camps-sur-l'Isle, Gours, Le Fieu, Les Églisottes-et-Chalaires, Petit-Palais-et-Cornemps, Porchères, Puynormand, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Christophe-de-Double, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Sauveur-de-Puynormand, Saint-Seurin-sur-l'Isle**

Les commune de **Chamadelle, Coutras et les Peintures** ont été intégrées au service à compter du **01/09/2021**

**pour l'année 2021, le présent rapport synthétise les données du territoire sans tenir compte de l'intégration de ces 3 communes. Il n'y aura qu'un R.P.Q.S en 2022 pour le nouveau service unifié.**

Existence d'une CCSPL : **Non**

Existence d'un zonage : **Oui**

Existence d'un règlement de service : **Oui**

## MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en **Régie directe**

## ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **7 860 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **16 360**.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de **48,04 %** au 31/12/2020. (54,79 % au 31/12/2019).

*Commentaire :* la variation du nombre d'habitants à l'A.N.C et la perte de 6 point est due au mode de calcul des habitants par abonnés qui est réalisé à partir du ratio de la population recensée (INSEE) et le nombre d'abonné au service d'adduction d'eau potable. Jusque là la valeur de 2,5hab/abonné était appliquée.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

		Exercice 2020	Exercice 2021
<b>A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 100 (110 en 2020).

*Commentaire :* erreur de saisie en 2020 sur la capacité du service à assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations. Le service n'assure pas directement ce service et fait appel à un prestataire pour réaliser un groupement de commandes de vidanges.

# TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

## MODALITÉS DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;

la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en € HT	160	160
Tarif du contrôle des installations existantes en € HT	80	80

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes : Délibération du 24/01/2020 effective à compter du 01/01/2020 fixant l'ensemble des tarifs du SPANC.

**Pas de modification de tarifs en 2021.**

## 2.1 RECETTES

	Exercice 2020	Exercice 2021
	Collectivité	Collectivité
Facturation du service obligatoire	23 981	

# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

**Attention :** cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1286	1279
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3264	2989
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	NR	NR
Taux de conformité en %	39,4	42,8

# FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

## MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX RÉALISÉS

Pas de travaux pour l'année 2021.

## PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Pas de projet

# TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
<b>D301.0</b>	Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	8160	7860
<b>D302.0</b>	Mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	110	100
<b>P301.3</b>	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	39,4	42,8